

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2481**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Carrières sociales option animation sociale et socio-culturelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs, 332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle, conçoit, coordonne et gère les projets d'animation d'un service, d'une entreprise, d'une structure, d'un secteur ou d'un territoire dans le secteur associatif, public, semi-public ou relevant des collectivités locales. Il s'adresse à des publics variés : enfants, jeunes, adultes, familles, personnes âgées, handicapés... à travers des actions de coordination d'activités socioculturelles, la gestion d'équipements, l'animation du cadre de vie, l'animation de dispositifs de prévention et d'insertion et la mise en œuvre de projets s'appuyant sur les ressources des acteurs et de l'environnement. Il contribue à la promotion des personnes, il promeut leur autonomie et il mobilise leur capacité d'organisation collective.

Réaliser un diagnostic : identifier un contexte professionnel (les caractéristiques d'un territoire, les besoins des populations, les enjeux locaux) et analyser les données de l'environnement.

Concevoir et réaliser un projet d'animation au sein d'une équipe projet en y associant des populations.

Co-construire des actions collectives selon une démarche qui utilise des outils participatifs et collaboratifs.

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec son environnement professionnel (rédiger des documents argumentés, y compris en anglais).

Réaliser des projets éducatifs, sociaux et culturels dans une perspective d'émancipation.

Veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des normes environnementales. Evaluer des actions engagées ou réalisées : ajuster des projets et des postures professionnelles d'animation socioculturelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle exerce dans l'animation sociale et socioculturelle, proche de la vie associative, de l'éducation non formelle et des valeurs de l'éducation populaire (dont sont porteurs nombre de mouvements : Maisons des jeunes et de la culture, Centres sociaux, Habitats jeunes, etc.), dans l'action sociale et éducative (centres sociaux, dispositifs d'intégration et d'insertion dans des lieux spécifiques comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les foyers logement, les centres pour handicapés, les dispositifs en lien avec les programmes de réussite éducative...), dans les équipements de quartier et les collectivités territoriales (services municipaux, équipements culturels et de loisirs...), et également dans les missions locales, les organismes de prévention, l'action culturelle, la médiation, le développement local, le tourisme social, les pratiques de loisirs, les centres de pratiques et d'activités de pleine nature...

- Animateur socioculturel
- Animateur social
- Animateur coordonnateur
- Chef de service d'animation
- Adjoint de direction
- Agent de développement d'équipements à caractère socio-éducatif

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Réglementation d'activités :

La réglementation des activités relevant de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres des diplômes permettant d'encadrer les accueils collectifs de mineurs autorise le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle à diriger et animer des ACM.

En cas d'emploi dans la fonction publique territoriale : concours de la fonction publique territoriale, filière animation, rédacteur territorial.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'acquiert par l'acquisition, après évaluation, des 120 ECTS correspondant aux Unités d'Enseignement suivantes réparties dans les 4 semestres de la formation :

UE 1 : 27 ECTS : UE11 Environnement institutionnel 8 ECTS; UE21 Institutions et politiques publiques 6 ECTS; UE31 Organisation et politiques sectorielles 7 ECTS; UE41 Acteurs dynamiques et territoires 6 ECTS;

UE 2 : 29 ECTS : UE12: Individus et sociétés 10 ECTS; UE22 Sociétés, populations et territoires 7 ECTS; UE32 Sociétés, populations et publics 6 ECTS; UE42 Publics et pratiques professionnelles 6 ECTS;

UE 3 : 34 ECTS: UE13: Fondements méthodologiques 7 ECTS; UE23 Méthodes, techniques et langages 9 ECTS; UE33 Techniques et conception de projets 11 ECTS; UE43 Langages et communication professionnelle 7 ECTS;
 UE 4 : 30 ECTS: UE14: Découverte professionnelle 5 ECTS; UE24 Pratiques professionnelles 8 ECTS; UE34 Développement professionnel 6 ECTS; UE44 Approfondissement professionnel 11 ECTS.
 Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé pour une durée illimitée.

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE de l'Université de rattachement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 19 juin 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vfep/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

- 1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>
- 2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales : Arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 28 août 2006